

Rapport de la Commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2019 concernant le budget 2020

Personnes présentes	11 novembre 2019	19 novembre 2019	25 novembre 2019
M. Quentin Bérard (suppléant)	X	X	X
M. Yan Borboën	X	X	X
M. Alan Carleton	-	-	X
M. Tim Ducommun (suppléant)	-	-	X
Mme Catherine Jacquier	X	X	X
Mme Susan Killias	X	X	X
Mme Pascale Menu	X	X	X

Préambule

La Commission s'est réunie à trois reprises pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport. Nous remercions M. Monnin pour toutes ses explications.

Le préavis du budget de fonctionnement de la Commune a été présenté à la Commission gestion-finances le 19 novembre 2019 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances. Nous tenons à le remercier de sa pleine collaboration pour ses réponses, rapides et complètes.

Ses réponses sont jointes au présent rapport.

Analyse du budget dans sa globalité

La marge d'autofinancement avant amortissements et attributions aux fonds de réserve est en augmentation par rapport à 2019. Ce montant de CHF 337'700 représente 4.54% des revenus attendus. Cette proportion était de 3.17% dans le budget 2019.

Ce chiffre est en augmentation de CHF 108'100 par rapport au budget 2019.

Cette augmentation est due à l'arrivée des nouveaux habitants du quartier des Marais (prévision de 1800 habitants à fin 2020, mais également à l'encaissement de la moitié de la taxe d'infrastructure du même quartier.

On note une baisse des charges grâce à la prise en charge dès 2020 du montant alloué à l'AVASAD par le Canton et le maintien du taux d'imposition de notre Commune (voir préavis 3/2019). Ceci influence de manière positive notre marge d'autofinancement.

Le total des charges montre une légère diminution malgré une hausse des amortissements budgétaires.

Analyse du budget par poste

Voir les questions/réponses à la municipalité en annexe.


En résumé

- L'estimation des revenus attendus repose sur des hypothèses réalistes.
- La marge d'autofinancement est en augmentation par rapport à 2019. Toutefois, il convient d'être vigilants quant à l'augmentation des montants des amortissements budgétaires, et donc aux futurs investissements (extension du collège, RC Lonay...)
- Les charges de fonctionnement de la Commune sont maîtrisées.

Conclusions

La Commission unanime invite les membres du Conseil communal à accepter le budget 2020 tel que présenté.

Pour la Commission



Pascale Menu,

Présidente

Annexe : Questions et réponses à la municipalité

Questions – Réponses concernant le préavis municipal pour le budget 2020

Question CGF :

Le produit de la parcelle DP7 (voir préavis 4-2019) qui se monte à 480'000 CHF sera comptabilisé en 2019 ou en 2020 ?

Réponse Municipalité

Nous sommes en relation avec le géomètre, ainsi que le notaire pour la préparation des actes de vente et si cela se passe comme prévu nous effectuerons les ventes des parcelles en 2019.

Page 2

Question CGF :

A combien estimez-vous le nombre de futurs habitants ?

Réponse Municipalité

Pour le budget 2020, comme nous le soulignons dans les remarques générales, nous l'avons établi sur une base de 1800 habitants, tenant compte principalement de l'arrivée des habitants du PQ les Marais.

Question CGF :

Quelle est votre appréciation de l'évolution de notre marge d'autofinancement en tenant compte du maintien de notre taux d'imposition et de la prise en charge du montant de l'AVASAD par le canton?

Réponse Municipalité

Les coûts de l'AVASAD pris en charge par le canton, ainsi que le maintien de notre taux d'imposition nous permettent de présenter une marge d'autofinancement au budget de CHF 333'700 nettement améliorée par rapport aux comptes 2018 CHF 107'276.

L'évolution est, à ce jour incertaine, tenant compte de l'entrée en force de la RFFA (réforme fiscale fédérale et financement de l'AVS) qui prévoit des compensations financières pour les cantons (indirectement pour les communes) ne devra pas déployer pleinement ses effets avant 2021.

Page 5

Question CGF :

Est-ce que le montant prévu pour ces avocat conseils est une nouvelle charge ou une dépense qui figurait auparavant sous un autre poste ?

Réponse Municipalité

C'est une charge courante budgétées chaque année dans ce poste, mais nous y trouvons pour la 1ère fois les frais d'archivage, travail confié à une société indépendante, pour un montant de CHF 17'000.00.

Page 11

Question CGF :

Où sera exactement situé cet abri-vélo à Pierraz-Mûr ?

Réponse Municipalité

Cet abri vélo est prévu à l'arrêt de bus de Pierraz-Mur, direction Morges. Nous avons pris contact avec Swisscom qui doit pouvoir accéder à cet endroit en cas de problèmes ou d'entretien de leur réseau. Leur préavis a été favorable et nous permet d'aménager un abri vélo pour les usagers. Pour votre compréhension, nous vous joignons une photo de l'endroit.



Denges, le 13 novembre 2019

Francis Monnin,

Syndic